

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 14/10/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI LIEE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET DE QUARTIER DE GARE D'EPONE-MEZIERES : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 14/10/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 25/10/2022	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaients présents : 102

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BEGUIN Gérard, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 29

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BARRON Philippe a donné pouvoir à MERY Françoise-Guylaine
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à PERSIL Albert
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BORDG Michaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
BOUDET Maurice a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à PRELOT Charles
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à JEANNE Stéphane
FAVROU Paulette a donné pouvoir à POYER Pascal
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DIOP Dieynaba
KONKI Nicole a donné pouvoir à COGNET Raphaël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François

MARTINEZ Didier a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MARTINEZ Paul a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à PERRON Yann
ZUCCARELLI Fabrice a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

Absent(s) non représenté(s) : 3

DELRIEU Christophe, KHARJA Latifa, SATHOUD Félicité

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, MADEC Isabelle, MEUNIER Patrick, NAUTH Cyril

124 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

4 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie, VIREY Louis-Armand

3 NE PREND PAS PART :

DUMOULIN Cécile, LONGEAULT François, PLACET Evelyne

EXPOSÉ

En lien avec l'arrivée du RER E (EOLE) sur le territoire, la Communauté urbaine porte le projet de réalisation d'un nouveau quartier autour de la gare d'Epône-Mézières au titre de ses compétences en matière d'aménagement et urbanisme, d'espaces publics et voiries, de mobilités, de développement économique et d'habitat. Le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 et son périmètre en a été élargi par le Conseil communautaire du 15 avril 2021.

Le projet développe, sur un site dominé par des friches industrielles et des parkings, un quartier résidentiel de près de 700 logements, reconnectant le pôle gare aux deux centres-bourgs et contribuant à la redynamisation du secteur économique aux abords de la gare.

Pour sa mise en œuvre, le projet nécessite une déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité (MEC) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine, afin que le PLUi devienne compatible avec le projet d'aménagement.

Conformément à l'article R. 104-8 du code de l'urbanisme, la Communauté urbaine a saisi le 22 novembre 2021 la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) d'une demande d'examen au cas par cas du projet de mise en compatibilité du PLUi, afin de déterminer si la mise en compatibilité du PLUi devait faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé les dossiers de DUP et de MEC du PLUi et demandé l'ouverture de l'enquête publique conjointe auprès du préfet des Yvelines.

La MRAe a, dans sa décision du 24 janvier 2022, prescrit de soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

La Communauté urbaine entend ainsi mener une évaluation environnementale unique valant à la fois évaluation environnementale du PLUi et du projet.

Conformément à l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire du 30 juin 2022, a délibéré sur les objectifs et les modalités de la concertation qui s'est déroulée du 6 juillet au 18 septembre 2022.

Les objectifs de la concertation publique étaient les suivants :

- informer sur le projet, en cours d'élaboration, de MEC du PLUi ;
- présenter les intentions de la maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier de gare ayant amené à cette proposition de MEC ;
- recueillir les avis sur les enjeux et impacts du projet de MEC ;
- décrire le calendrier prévisionnel de la MEC.

La concertation préalable a pris la forme d'une mise à disposition de la notice de mise en compatibilité du PLUi et d'une notice de présentation du projet qui fait l'objet de la DUP emportant mise en compatibilité. Ces documents ont été mis à disposition, en complément de registres permettant d'apporter son avis ou contribution, du 6 juillet au 18 septembre 2022.

Cinq avis ont été recueillis tout au long de la concertation entre le 6 juillet et le 18 septembre 2022.

Trois d'entre eux ont été déposés en ligne via l'adresse mail EOLE@GPSEO.FR, deux sur les registres en mairie, dont un en mairie d'Epône et l'autre en mairie de Mézières-sur-Seine. Parmi les avis exprimés, on comptabilise deux contributeurs habitant la commune d'Epône, deux contributeurs habitant la commune de Mézières-sur-Seine et une contributrice n'indiquant pas sa commune de résidence.

Un bilan a été établi à l'issue de la concertation et doit être acté par délibération, puis mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet.

Sur les cinq contributions reçues, deux portaient sur les questions foncières, deux sur la desserte du quartier en transports en commun à l'horizon EOLE et enfin une proposait des pistes de réflexion quant à l'offre commerciale qui sera développée au sein du quartier de gare.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable organisée sur le pôle d'échange multimodal et le projet urbain du quartier de gare Epône-Mézières et ses conclusions (joint en annexe de la présente délibération),
- d'autoriser le Président à engager toutes les procédures réglementaires nécessaires à la poursuite des études du projet de quartier de gare et de pôle d'échanges multimodal du quartier de gare d'Epône-Mézières et à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-6 R. 103-1 et R. 104-8,

VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 122-14,

VU le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par la Région Ile-de-France lors de sa séance en date du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

VU le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé par la Région Ile-de-France lors de sa séance en date du 19 juin 2014,

VU le plan régional en faveur de la mobilité durable (PRMD) approuvé par la Région Ile-de-France en sa séance en date du 19 juin 2014,

VU l'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Aval,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016-05-12_15 en date du 12 mai 2016 approuvant les premiers périmètres d'enjeu communautaire dont celui d'Epône et Mézières sur le secteur de la gare avec les friches industrielles (Turboméca) élargi aux secteurs économiques et routes départementales à requalifier,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2017-09-28_13 en date du 28 septembre 2017 déclarant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières,

VU le plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté urbaine approuvé par délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-12-12_35 en date du 12 décembre 2019,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine approuvé par délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-01-16_10 en date du 16 janvier 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-09-24_04 en date du 24 septembre 2020 approuvant les objectifs et les modalités de la concertation préalable sur le projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de gare,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-04-15_16 en date du 15 avril 2021 approuvant le bilan de la concertation du projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de gare,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-04-15_17 en date du 15 avril 2021 étendant le périmètre d'intérêt communautaire du quartier de gare d'Epône-Mézières et le périmètre pris en considération pour la mise à l'étude du quartier,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_04 en date du 16 décembre 2021, approuvant les dossiers de DUP et de MEC du PLUi et demandant l'ouverture de l'enquête publique conjointe auprès du préfet des Yvelines,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2022, approuvant les objectifs et les modalités de la concertation sur la mise en compatibilité du PLUi liée à la DUP du projet de quartier de gare Epône-Mézières,

VU le schéma de référence du pôle d'échanges multimodal d'Epône-Mézières, validé par Ile-de-France Mobilités par courrier en date du 3 décembre 2020,

VU le projet urbain du quartier gare Eole Epône-Mézières,

VU la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 24 janvier 2022, prescrivant la nécessité de soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité, par déclaration d'utilité publique, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine dans le cadre du projet de quartier de gare Epône-Mézières,

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3_Aménagement du territoire le 11 octobre 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan de la concertation préalable organisée sur le pôle d'échange multimodal et le projet urbain du quartier de gare Epône-Mézières et ses conclusions.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager toutes les procédures réglementaires nécessaires à la poursuite des études du projet de quartier de gare et de pôle d'échanges multimodal du quartier de gare d'Epône-Mézières et à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 25/10/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 25/10/2022

Exécutoire le : 25/10/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 20 octobre 2022

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile